

Place du genre dans la réforme pénale

SOMMAIRE

En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la réforme pénale?

Comment intégrer la perspective du genre à la réforme pénale?

Défis et opportunités postconflituels

Questions pour la réforme pénale

Complément d'information

Il est communément admis que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) doit répondre aux besoins sécuritaires distincts des hommes, des femmes, des garçons et des filles. L'intégration de la perspective du genre est tout aussi essentielle à l'efficacité et à la responsabilité du secteur de la sécurité, ainsi qu'à l'appropriation locale et à la légitimité des processus de RSS.

Cette Note pratique présente sommairement les avantages de l'intégration des questions de genre dans la réforme pénale et énonce, ainsi que quelques informations sur le faire.

Cette Note pratique est fondée sur le Dossier correspondant, tous deux faisant partie de la **Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité»**. Conçue pour expliquer de manière empirique aux décideurs et aux praticiens les questions des sexes au regard de la RSS, cette Boîte à outils se compose de douze Dossiers, accompagnés des Notes pratiques correspondantes. Voir le Complément d'information.

En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la réforme pénale?

La **réforme pénale** est un processus qui vise à transformer un système pénitentiaire pour le conformer à l'état de droit et au cadre international des droits humains. Elle a vocation à définir des sanctions mesurées, qui ne soient pas discriminatoires et qui autorisent la réadaptation des prévenus, à transformer les établissements pénitentiaires en des lieux qui respectent la dignité humaine individuelle et à protéger les droits légaux des détenus.¹

Le **genre** renvoie aux rôles et rapports, aux traits de personnalité, aux attitudes, aux comportements et aux valeurs que la société attribue aux hommes et aux femmes. Le terme «genre» renvoie donc aux différences *appries* entre les hommes et les femmes, tandis que le terme «sexe» renvoie aux différences *biologiques* entre les hommes et les femmes. Les rôles liés au genre varient grandement d'une culture à l'autre et évoluent au fil du temps. De fait, le genre ne se rapporte pas simplement aux femmes ou aux hommes, mais également aux relations entre les femmes et les hommes.

Normes de droits humains

- Concernant les établissements pénitentiaires, respecter les normes internationales et nationales de droits humains, qui imposent de traiter toute personne privée de liberté «avec humanité et dans le respect de sa dignité d'être humain».
- Prévenir et traiter la violence sexiste en milieu carcéral, y compris lorsqu'elle est commise par des membres des personnels pénitentiaires.

Politiques pénales non-discriminatoires

- Garantir des politiques et procédures pénales qui tiennent compte et satisfont les besoins distincts des détenus – hommes, femmes, jeunes, enfants et autres groupes marginalisés.

Réadaptation des détenus

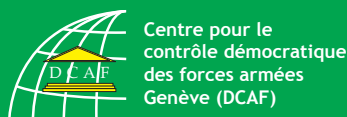
- Garantir que les initiatives de réadaptation et de réinsertion épousent et traitent les besoins et les capacités des détenus hommes et femmes, ainsi que les réalités de la société dans laquelle ils vivent, sans compromettre le caractère universel des normes qui défendent la décence et la dignité.

Santé publique

- Promouvoir une meilleure santé publique en traitant les maladies sexuellement transmissibles chez les détenus hommes et femmes et en dispensant des services sanitaires aux femmes en matière de procréation, notamment aux femmes enceintes.

Appui aux hommes et aux femmes membres des personnels du secteur pénal

- Promouvoir la pleine participation des hommes et des femmes en leur qualité de membres des personnels du secteur pénal.



Centre pour le
contrôle démocratique
des forces armées
Genève (DCAF)

Encadré 1 Soins de santé dispensés aux détenus

L'organisation indienne *Penal Reform and Justice Association* (PRAJA) a organisé, durant toute une semaine, des camps de santé dans deux prisons à Hyderabad et à Rajahmundry dans le cadre d'un programme visant à promouvoir la santé mentale et les soins dispensés aux femmes détenues. Ces camps de santé ont fourni les services suivants à l'ensemble des femmes incarcérées et de leurs enfants: check-up général, avec test de pression sanguine, palpations mammaires, examen cutané, taille/poids/état de santé; tests sanguins; examen dentaire; examen des yeux/nez/gorge; examen gynécologique; recommandations diététiques et de médicaments; réponse aux questions relatives à divers problèmes physiques ou psychologiques. Le projet des camps de santé de PRAJA démontre que, même dans un pays très pauvre, des méthodes peuvent être conçues pour garantir le respect des droits fondamentaux avec des ressources réduites.

- Prévenir et traiter adéquatement le harcèlement sexuel et la discrimination à l'égard des personnels pénitentiaires.

Respect des obligations imposées par les lois et instruments internationaux

L'initiative visant à intégrer la perspective du genre dans la réforme pénale n'est pas qu'une question d'efficacité opérationnelle, elle est aussi nécessaire au respect des lois, instruments et normes internationaux et régionaux en matière de sécurité et de genre. Ces instruments sont, entre autres, les suivants:

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (1998)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe de la Boîte à outils sur les lois et instruments internationaux et régionaux.

Comment intégrer la perspective du genre à la réforme pénale?

Examen

Pratiquer un examen du système pénal. Ventiler toutes les données par sexe, âge et origine ethnique (au minimum). L'examen devrait porter sur les aspects suivants:

- ✓ Législation applicable
- ✓ Politiques et procédures pénales adaptées aux détenus hommes et femmes
- ✓ Série de programmes à la disposition des hommes et des femmes
- ✓ Accès aux services de santé
- ✓ Données sur le degré de violence sexiste prévalant en milieu carcéral
- ✓ Parité entre les membres masculins et féminins des personnels pénitentiaires
- ✓ Codes de conduite appliqués, régissant le comportement des personnels pénitentiaires
- ✓ Présence de mécanismes de traitement des plaintes et de contrôle pour veiller au respect des politiques, procédures et codes de conduite.

Politiques et procédures favorisant l'égalité des sexes

- Évaluer les politiques et procédures pénales d'un point de vue sexospécifique afin de s'assurer qu'elles sont équitables et non-discriminatoires et qu'elles satisfont les besoins distincts des détenus hommes et femmes. En particulier, veiller à ce que les femmes ne fassent pas l'objet de discrimination en détention préventive ou vis-à-vis des classifications de sécurité.
- Veiller à ce que les détenus hommes et femmes soient incarcérés proche de leur famille et à ce que les dispositions appliquées favorisent les contacts familiaux.

- Garantir l'accès aux soins de santé pour les détenus hommes et femmes (voir l'Encadré 1), dont l'accès à des femmes médecins pour les détenues et à des soins en matière de procréation, ainsi qu'à des services psychologiques indépendants.
- Veiller à la reconnaissance et au traitement des besoins sanitaires physiques et mentaux des femmes enceintes, des mères allaitantes et de leurs enfants.

Prévenir et traiter la violence sexiste

- Établir des codes de conduite concernant le harcèlement sexuel, la discrimination et la violence sexiste commis par les personnels pénitentiaires et des mécanismes pour leur dénonciation confidentielle.
- Instaurer une législation, des protocoles et des procédures concernant le traitement de la violence sexiste entre détenus, avec des mesures préventives et punitives, ainsi que des protocoles pour le soin et l'orientation des victimes (voir l'Encadré 2).
- Garantir la présence de personnels adaptés et qualifiés pour gérer les questions sexospécifiques, notamment les abus sexuels et autres formes de violence sexiste.
- Instaurer une culture de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, d'abus sexuels et d'inconduite de la part des personnels pénitentiaires et promouvoir une culture de respect des droits des détenus, en particulier le droit aux visites conjugales, indépendamment du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'origine ethnique des détenus.

Mécanismes de contrôle et de traitement des plaintes

- Établir au niveau national des mécanismes et organes de contrôle internes et externes, dont des systèmes indépendants d'inspection, de déclaration et de documentation:
 - Équipes d'inspection composées d'hommes et de femmes inspecteurs, et d'inspecteurs spécialisés dans les questions de genre, de manière à gagner la confiance des détenus et à traiter correctement les problèmes de violence sexiste, notamment.
 - Présence de spécialistes médicaux dans les équipes d'inspection afin d'évaluer les installations et les procédures pénitentiaires.
- Créer des mécanismes sexospécifiques internes de traitement des plaintes:
 - veiller à ce que les procédures de dépôt de plainte soient accessibles et confidentielles et à ce que les détenus soient protégés contre d'éventuelles représailles.
 - examiner les plaintes en parfaite indépendance afin de protéger les détenus hommes et femmes contre les abus de droits humains et les personnels pénitentiaires contre les fausses accusations;

Encadré 2 Élimination du viol en milieu carcéral

Aux États-Unis, l'ONG *Stop Prisoner Rape* mène campagne depuis des années contre cette forme d'abus. En 2003, une loi pour l'élimination du viol en milieu carcéral a été promulguée. Cette loi prescrit la collecte de statistiques nationales sur le viol dans les prisons américaines, la formulation de directives sur le traitement du viol en milieu carcéral pour les États, l'institution d'un comité d'examen pour la tenue d'auditions annuelles et l'octroi de subventions aux États pour lutter contre ce fléau. Une évaluation des trois premières années d'application de la loi montre que de considérables progrès ont été réalisés dans le domaine de la lutte contre les viols en prison, notamment par les voies suivantes:

- Conception de politiques (en lieu et place de la culture du secret et du déni)
- Prévention (localisation plus réfléchie des prisonniers, moins de surpopulation et éducation des détenus)
- Enquêtes et poursuites
- Services aux victimes
- Formation du personnel
- Collaboration avec des agences non pénitentiaires.

- veiller à ce que les détenus analphabètes soient en mesure de comprendre et d'utiliser les mécanismes de dépôt de plainte.

Formation en matière de genre

Dispenser une formation aux sexospécificités à tous les personnels pénitentiaires, notamment sur les thèmes suivants:

- les droits humains et le traitement adéquat des hommes, femmes, garçons et filles en milieu carcéral;
- prévention et traitement approprié de la violence sexiste, y compris le viol des hommes détenus;
- santé et hygiène des femmes détenues, avec fourniture d'articles (serviettes hygiéniques et nécessaires de toilette);
- les besoins spécifiques des groupes vulnérables de détenus, à savoir en particulier les femmes enceintes et les mères d'enfants en bas âge vivant en prison;
- les besoins des femmes détenues avant et pendant leur libération, notamment en termes de logement sécurisé, d'aide aux retrouvailles familiales et de formation professionnelle.

Accroître la participation d'organisations de femmes et de la société civile

- Améliorer le recrutement, la rétention et l'avancement des personnels pénitentiaires féminins.
- En collaboration avec des organisations de la société civile, dispenser des services aux femmes détenues, par exemple des conseils professionnels et confidentiels (voir l'Encadré 3).

- Engager des organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines, dans les processus de réforme pénale:

- instaurer un soutien public à la réforme pénale en travaillant avec le Parlement, la société civile et les médias;
- collaborer avec des organisations de la société civile pour sensibiliser l'opinion publique et renforcer les capacités internes relatives aux questions de genre dans le système pénal;
- renforcer les capacités des organisations de la société civile de manière à contrôler le système pénal sous une perspective sexospécifique.

À voir aussi dans le Dossier 5...

- Exemples et conseils pour des procédures sexospécifiques d'inspections et de traitement des plaintes
- Aspects à prendre en compte pour améliorer les dispositions relatives aux visites carcérales
- Préserver la dignité humaine dans le système pénal
- Protocole en 12 phases pour le traitement des allégations d'agression sexuelle dans les prisons
- Satisfaire les besoins des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge

Défis et opportunités postconflits

Dans les contextes postconflits, la restauration du système pénal est rarement considérée comme prioritaire dans le grand chantier de la reconstruction. Partant, les questions de genre ne reçoivent pas l'attention et le support qu'elles méritent. Il donc importe de veiller à ce que les organes administratifs de l'État soient conscients de la nécessité d'imposer des lieux de détention respectueux des différences entre sexes.

Défis posés à l'intégration de la perspective du genre

- Les prisons ont parfois une image très négative dans la population du fait des phénomènes de détention arbitraire, de viol, de torture et d'exécution.
- Le système pénal d'origine peut avoir été dysfonctionnel ou en totale infraction avec l'état de droit et le principe d'égalité des sexes. Il peut avoir été géré par la police ou l'armée, sans aucun respect des droits humains.

Opportunités d'intégration de la perspective du genre

- La reconstruction peut être l'occasion d'instaurer un système moins abusif, plus respectueux des différences sexuelles et plus fiable aux yeux des gens.
- L'environnement postconflituel peut constituer l'occasion de procéder à un recensement et d'appliquer un processus d'identification afin de déterminer le nombre précis et l'identité des personnes rémunérées par le système pénitentiaire, puis de déployer un

Encadré 3 Engagement de la société civile

Au Yémen, le Comité national des femmes promeut le dialogue avec des décisionnaires pour instaurer une justice respectueuse des femmes. Récemment encore, les détenues qui avaient purgé leur peine ne pouvaient pas quitter la prison tant qu'un gardien (homme) n'était pas venu les chercher. Le Comité national des femmes a fait pression sur le ministère de l'Intérieur pour amender cette règle et a obtenu satisfaction. L'Union des femmes yéménites, aidée d'Oxfam dans cinq districts, emploie 36 juristes bénévoles qui apportent une aide juridique gratuite aux femmes pauvres dans les prisons, les tribunaux et les postes de police. Grâce à cette aide juridique, 450 détenues ont pu être relâchées en 2004 et 2005.²

processus de vérification des antécédents pour identifier les auteurs de graves violations de droits humains.

? Questions pour la réforme pénale

L'un des meilleurs moyens pour identifier les points d'entrée, les points forts et les points faibles de la prise en compte des sexospécificités dans la réforme pénale consiste à pratiquer un état des lieux. Ci-dessous figure une liste type de questions importantes à inclure dans tout processus d'examen, de suivi et d'évaluation de la réforme pénale.

- Y a-t-il des lois, des politiques et des procédures sexospécifiques en place qui traitent dûment de certains problèmes, tels les viols?
- Y a-t-il des organes indépendants externes de contrôle et de surveillance qui contrôlent effectivement les affaires de harcèlement, de discrimination, de viol et d'autres formes de violence sexiste?
- Les processus d'enregistrement permettent-ils de tirer des conclusions sur le traitement réservé aux différents groupes? Les statistiques sont-elles ventilées par sexe, âge et origine ethnique? Ces données sont-elles mises à la disposition du public, des médias et des organes gouvernementaux de contrôle?
- Les détenus hommes et femmes ont-ils un accès adéquat aux services de santé? Quelles sont les dispositions prises pour la santé mentale et physique des

femmes enceintes, des mères allaitantes et de leurs enfants?

- Comment les contacts familiaux sont-ils assurés pour les hommes et les femmes en détention?
- Le système pénitentiaire déploie-t-il des initiatives spécifiques pour prévenir et traiter la violence sexiste, par exemple en offrant des services aux victimes?
- Les personnels pénitentiaires sont-ils formés aux questions de genre, notamment avec une formation spécifique sur le harcèlement sexuel, le viol et d'autres formes de violence sexuelle?
- Les femmes et les hommes sont-ils proportionnellement représentés dans les personnels pénitentiaires? Y a-t-il des membres féminins des personnels pénitentiaires qui sont affectés à des fonctions de surveillance et de direction? Des mesures ont-elles été prises pour augmenter les taux de recrutement, de rétention et d'avancement des femmes dans les personnels pénitentiaires?
- La société civile participe-t-elle aux activités d'examen, de contrôle et de surveillance des établissements pénitentiaires?

Complément d'information

Ressources

Bastick, M., *Women in Prison: A Commentary on the Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners*.

Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies 2005.

CAD-OCDE, *Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité: soutenir la sécurité et la justice*, 2007,

Comité international de la Croix-Rouge, – «Partie 2, Femmes privées de liberté», *Répondre aux besoins des femmes affectées par les conflits armés*, 2004.

Centre international d'études pénales – *A Human Rights Approach to Prison Management*, 2002.

Centre international d'études pénitentiaires, *Guidance Notes on Prison Reform*. 2005.

The Urban Institute – *Addressing Sexual Violence in Prisons: A National Snapshot of Approaches and Highlights of Innovative Strategies Final Report*, 2006.

Organisations

Centre international d'études pénitentiaires – www.prisonstudies.org

Penal Reform and Justice Association (Inde) – www.prajaindia.org/prajainaction.html

Penal Reform International – www.penalreform.org

Conseil quaker pour les affaires européennes, Women in Prison – www.quaker.org/qcea/prison/index.html

Stop Prisoner Rape – www.spr.org

Women's Prison Association – www.wpaonline.org

Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité»

1. Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité
 2. Place du genre dans la réforme de la police
 3. Place du genre dans la réforme de la défense
 4. Place du genre dans la réforme de la justice
 5. Place du genre dans la réforme pénale
 6. Place du genre dans la gestion des frontières
 7. Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité
 8. Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale
 9. Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile
 10. Place du genre dans les sociétés militaires et de sécurité privées
 11. Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la Réforme du secteur de la sécurité
 12. Formation des personnels du secteur de la sécurité en matière de genre
- Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux

Les Dossiers et les Notes pratiques correspondantes sont disponibles sur les sites Web suivants; www.dcaf.ch, www.un-instraw.org et www.osce.org/odhr.

Cette Note pratique a été élaborée par Anna Korneeva, de l'UN-INSTRAW, sur la base du Dossier 5 conçu par le Centre international d'études pénales.

¹ Coyle, A., *A Human Rights Approach to Prison Management: Handbook for Prison Staff*. Centre international d'études pénitentiaires, Londres, 2002.

² Oxfam, *Yemen Programme Overview*. http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/where_we_work/yemen/programme.htm